



Conditions générales de vente

Les termes en majuscules sont définis ci-dessous. À moins que d'autres conditions ne soient précisées dans le Devis ou la Facture du Vendeur, les Conditions générales de vente suivantes (« **Conditions** ») régissent l'offre et la vente de toutes les marchandises et tous les services fournis à l'Acheteur par le Vendeur. Aucune condition de vente (à l'exception des conditions de nature économique spécifiées dans la commande) susceptible de figurer sur un bon de commande quelconque ou tout autre formulaire de l'Acheteur, fourni par l'Acheteur ne sera exécutoire, quel que soit le moment de sa réception par le Vendeur. En faisant une Commande, l'Acheteur accepte ces Conditions et la vente et la livraison de Marchandises et Services par le Vendeur seront irréfutablement présumées être soumises à ces Conditions.

1. Définitions. L'« Acheteur » et le « Vendeur » sont identifiés dans le Devis ou la Facture. Les « Marchandises » sont tout le matériel, les produits, les biens ou les matériaux figurant sur un Devis ou une Facture. Les « **Services** » sont les services énumérés dans un Devis ou une Facture. Un « Devis » est émis par le Vendeur à l'Acheteur pour proposer la vente de Marchandises et de tous Services et sont valables pour une durée de 30 jours à partir de la date d'émission. « Commande » signifie engagement de l'Acheteur à acheter des Marchandises au Vendeur. Une « Facture » est une facture écrite pour des Marchandises et Services fournis par le Vendeur à l'Acheteur pour les Commandes acceptées par le Vendeur, dont l'acceptation est démontrée par écrit ou du fait de l'exécution de la commande.

2. Commandes. Le Vendeur aura le droit d'accepter ou de refuser une Commande à sa seule discrétion. L'acceptation par le Vendeur d'une Commande de l'Acheteur peut dépendre de l'approbation du crédit de l'Acheteur et d'autres conditions requises par le Vendeur. L'Acheteur n'aura pas le droit d'annuler une Commande sans le consentement préalable de l'Acheteur.

3. Prix et taxes Les prix seront établis dans le Devis ou dans les barèmes publiés du Vendeur. Les prix et ces Conditions peuvent faire l'objet de modification sans préavis. Sauf dans les cas mentionnés spécifiquement, les prix ne comprennent pas les taxes sur la vente ou l'utilisation, l'accise ou d'autres taxes ou droits semblables (« Taxes »). L'Acheteur paiera tous les frais de dédouanement et de courtage, toutes les Taxes et les autres montants à payer dans le cadre de la livraison des Marchandises et des Services par le Vendeur. Si le Vendeur est tenu de payer des Taxes sur les Marchandises ou Services fournis en vertu de la présente, l'Acheteur remboursera rapidement le Vendeur pour ces Taxes.

4. Règlement. L'Acheteur paiera toutes les Factures dans les trente (30) jours suivant la date de la Facture ou dans la devise indiquée sur la Facture, par virement de fonds disponibles immédiatement sur un compte désigné par le Vendeur ou par chèque au nom du Vendeur. Le paiement ne sera considéré comme ayant été reçu que quand le Vendeur aura reçu des fonds compensés. Si le Vendeur livre des Marchandises à l'Acheteur en lots, le Vendeur a le droit de facturer chaque lot à l'Acheteur, qui règlera ces Factures de la manière stipulée dans la présente. L'Acheteur règle tous les paiements à échéance, sans déduction pour compensation, demande reconventionnelle, ristourne, défalcation ou autre déduction. Si l'Acheteur ne paie pas une somme quelconque due au Vendeur, il sera tenu de payer des intérêts à un taux annuel égal au montant le moins élevé entre (a) 18 % par an, s'accumulant quotidiennement jusqu'au paiement ; ou (b) le montant maximum permis par la loi.

5. Livraison et acceptation Le Vendeur livrera les Marchandises départ usine, installation nommée par le Vendeur (INCOTERMS® 2010). L'Acheteur paiera le fret, l'assurance ainsi que tous les autres frais d'expédition et tous frais d'emballages spéciaux. Le Vendeur mettra en œuvre tous efforts commercialement raisonnables pour respecter les dates de livraison indiquées et aura le droit de livrer des expéditions partielles de Marchandises. L'Acheteur est censé avoir accepté les Marchandises lors de leur livraison à moins que l'Acheteur n'avise par écrit le Vendeur de pertes, dégâts, quantités manquantes et autre non-conformité dans un délai de sept (7) jours à compter de la date de livraison. En l'absence de telles notifications, l'Acheteur n'aura pas le droit de refuser les Marchandises et Services et sera tenu de payer le prix Facturé pour celles-ci. L'Acheteur n'aura pas le droit de suspendre ou de retarder la livraison des Marchandises. Si l'Acheteur n'accepte pas la livraison des Marchandises, le Vendeur aura le droit d'entreposer ou de prendre des mesures pour l'entreposage des Marchandises aux risques et frais de l'Acheteur. L'Acheteur paiera sans délai les frais raisonnables d'entreposage et d'assurance des Marchandises jusqu'à leur livraison. Le Vendeur n'acceptera pas de retour de Marchandises sans l'avoir autorisé par écrit auparavant.

6. Risque et titre de propriété Le risque de perte ou d'endommagement de Marchandises sera transféré à l'Acheteur lors de la livraison des Marchandises à ce dernier ou à ses agents conformément à l'Incoterm applicable. Le Titre de propriété des marchandises passera à l'Acheteur quand le Vendeur aura reçu le paiement complet du prix Facturé des Marchandises. Jusqu'au transfert du titre à l'Acheteur, celui-ci conservera les Marchandises à titre fiduciaire en tant que dépositaire. L'Acheteur déclare qu'il est assuré adéquatement pour couvrir le risque de perte ou de dommages décrit dans ce paragraphe.

7. Sûreté réelle L'Acheteur accorde au Vendeur une sûreté réelle dans les Marchandises équivalente au montant du solde impayé jusqu'au paiement complet du prix. Le Vendeur aura le droit d'enregistrer un avis de financement pour ladite sûreté réelle et l'Acheteur signera cet avis ou tout autre document considéré par le Vendeur comme étant nécessaire pour protéger la sûreté réelle du Vendeur à la demande de ce dernier.

8. Garantie limitée

a. Marchandises Sauf déclaration contraire dans le Devis ou les spécifications publiées par le Vendeur pour les Marchandises, le Vendeur garantit à l'Acheteur que les Marchandises fabriquées par le Vendeur seront exemptes de vices de matériaux et de fabrication pendant une période de douze (12) mois à partir de la date d'expédition. Le seul et unique recours de l'Acheteur en vertu de cette garantie sera, à la seule et unique discrétion du Vendeur, de réparer ou remplacer les Marchandises qui se seront avérées défectueuses par des Marchandises conformes. L'Acheteur rendra les Marchandises défectueuses au Vendeur, dans les cas requis et autorisés par le Vendeur, fret payé d'avance. Dans la mesure permise par les fournisseurs du Vendeur, ce dernier transférera toute garantie de composants ou de pièces offerte par ledit fournisseur pour les Marchandises vendues par le Vendeur à l'Acheteur et fera des efforts raisonnables pour aider l'Acheteur à demander le bénéfice de la garantie sous réserve du respect des conditions de garantie du fournisseur.

b. Services Le Vendeur garantit à l'Acheteur que les services seront exécutés dans les règles de l'art, conformément aux normes applicables en vigueur dans le secteur. Tout rapport ou toute certification fourni par le Vendeur n'est valide que jusqu'à la date spécifiée et ne constitue plus une garantie après cette date. Le Vendeur, conformément à sa seule obligation et au seul et unique recours de l'Acheteur pour tout manquement à la garantie des Services établie dans la présente, exécutera à nouveau les services ayant fait l'objet de la violation, sous réserve que l'Acheteur fournisse un avis par écrit raisonnablement détaillé au Vendeur concernant ladite violation dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant l'exécution de ces Services défectueux.

c. Exclusions Les garanties limitées ci-dessus ne sont pas applicables si l'Acheteur n'a pas effectué le paiement complet des Marchandises ou Services et ne couvrent pas ou ne s'appliquent pas (i) à tous défauts ou pertes dus à un usage erroné, un accident, un usage abusif, de la négligence, de l'usure normale, une installation inadéquate, un manque d'entretien, une application inappropriée ou des problèmes causés par de la négligence ou une faute intentionnelle de l'Acheteur ou de tout tiers ; (ii) aux biens consommables, qui ne sont couverts que par la garantie assurant qu'ils sont exempts de vices de matériaux et de fabrication lors de l'expédition, ou dans les cas où la garantie expresse de ces Conditions dépasse l'intervalle de remplacement conseillé publié par le Vendeur ; (iii) à tous frais de renvoi en usine ou de main d'œuvre pour l'enlèvement et/ou le remplacement des Marchandises défectueuses ; (iv) à la nouvelle exécution des Services défectueux par un tiers ; (v) à tous vices de marchandises ou produits n'étant pas fabriqués par le Vendeur ou Services n'étant pas fournis par le Vendeur ; ou (vi) à toutes Marchandises fabriquées selon les

spécifications de l'Acheteur en matière de conception et de matériaux, ou (vii) tout vice dans les biens ou produits survenant après la date de tout rapport, certification ou résumé fourni dans le cadre des Services qui sont certifiés jusqu'à une date spécifique.

9. CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ À L'EXCEPTION DES GARANTIES EXPRESSES FORMULÉES DANS CES CONDITIONS, LE VENDEUR ET SES FOURNISSEURS REJETENT PAR LA PRÉSENTE ET N'OFFRENT AUCUNE AUTRE GARANTIE EXPRESSE, IMPLICITE OU LÉGALE CONCERNANT LES MARCHANDISES OU LES SERVICES, NOTAMMENT TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE TITRE, DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADÉQUATION À UN BUT PARTICULIER, D'ABSENCE DE CONTREFAÇON OU LIÉE À L'EXÉCUTION, À LA DISTRIBUTION, À L'USAGE OU AU COMMERCE.

10. Informations confidentielles. Toutes les informations techniques et/ou commerciales divulguées par une partie qui sont expressément identifiées comme étant confidentielles ou qui sont implicitement confidentielles de par leur nature seront traitées de manière strictement confidentielle par la partie recevant ces informations et ne seront pas utilisées par cette dernière sauf à des fins de fabrication, vente, achat ou utilisation des Marchandises, ou pour s'acquitter des obligations de ladite partie conformément à la présente.

11. Droits à la propriété intellectuelle. En ce qui concerne l'Acheteur et le Vendeur, le Vendeur possède et conserve tous droits, titres et participations à tous brevets, copyrights, topographies de circuits intégrés, secrets professionnels, marques commerciales et autres droits à la propriété intellectuelle relatifs aux Marchandises et Services. La vente de Marchandises ou l'exécution de Services ne comprend pas de licence, expresse ou implicite, d'utilisation quelconque de marque commerciale ou de nom commercial du Vendeur, et l'Acheteur n'utilisera aucune marque commerciale ni aucun nom commercial du Vendeur en relation avec des Marchandises ou Services quelconques, sauf pour la revente de Marchandises marquées ou emballées d'avance par ou pour le Vendeur.

12. Contrefaçon. Sous réserve du respect de ces Conditions, le Vendeur indemniser, défendra et déchargera de toute responsabilité l'Acheteur en cas de plaintes de tiers selon lesquelles les Marchandises enfreindraient un brevet quelconque émis valablement et exécutoire dans la juridiction concernée. Le Vendeur n'aura aucune obligation envers une plainte quelconque de contrefaçon due à : (a) un usage quelconque des Marchandises en combinaison avec d'autres produits ou matériaux ou différent de l'usage prévu ou spécifié par le Vendeur ; ou (b) toutes Marchandises fabriquées conformément aux spécifications ou à la conception de l'Acheteur. Si les Marchandises font l'objet d'une plainte pour contrefaçon ou s'il est probable, selon l'avis du Vendeur que cela se produise à l'avenir, le Vendeur peut, s'il le choisit et à sa seule discrétion, (i) obtenir pour l'Acheteur le droit de continuer à utiliser ces Marchandises ; (ii) remplacer ou modifier ces Marchandises pour qu'elles ne soient plus considérées comme une contrefaçon ; ou (iii) accepter le retour de ces Marchandises et rembourser à l'Acheteur les montants exacts qu'il a payés au Vendeur pour ses Marchandises. Cette indemnisation dépend de : (y) la notification écrite immédiate de la plainte au Vendeur par l'Acheteur ; et (z) le fait que l'Acheteur accorde au seul Vendeur tout le contrôle de la défense contre la plainte et une aide raisonnable dans le cadre de celle-ci. L'Acheteur n'admettra aucune responsabilité et n'acceptera aucun compromis ou règlement de plainte quelconque sans l'accord écrit préalable du Vendeur. Cette section décrit les seuls recours de l'Acheteur en cas de plaintes pour contrefaçon.

13. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ. PAR DÉROGATION À TOUTE DISPOSITION CONTRAIRE DE CES CONDITIONS ET DANS LA PLUS LARGE MESURE PERMISE PAR LA LOI APPLICABLE, (A) LE VENDEUR OU SES FOURNISSEURS NE SERONT EN AUCUN CAS RESPONSABLES ENVERS L'ACHETEUR OU TOUTS TIERS DES COÛTS D'APPROVISIONNEMENT EN MARCHANDISES OU SERVICES DE REMPLACEMENT, OU DE TOUTS DOMMAGES-INTÉRÊTS SPÉCIAUX, INDIRECTS, EXEMPLAIRES, ACCESSOIRES, PUNIFIFS, CONSÉCUTIFS OU SIMILAIRE (NOTAMMENT LES DOMMAGES-INTÉRÊTS POUR MANQUE À GAGNER, INTERRUPTION D'EXPLOITATION OU TOUTE AUTRE PERTE), DU FAIT DE L'OFFRE, DE LA VENTE OU DE L'USAGE DE MARCHANDISES OU SERVICES SELON UNE THÉORIE QUELCONQUE DE LA RESPONSABILITÉ POUR RAISON CONTRACTUELLE, DE NÉGLIGENCE, DE RESPONSABILITÉ DÉLICTUELLE, DE GARANTIE OU D'AUTRE ACTE OU OMISSION ILLICITE DE LA PART DU VENDEUR MÊME SI LE VENDEUR A ÉTÉ AVISÉ DE LA POSSIBILITÉ DE CES DOMMAGES-INTÉRÊTS ET (B) LA RESPONSABILITÉ TOTALE DU VENDEUR POUR TOUTES CES PLAINTES SERA LIMITÉE AUX DOMMAGES-INTÉRÊTS DIRECTS

DONT LE MONTANT NE DOIT PAS DÉPASSER LE PRIX TOTAL PAYÉ AU VENDEUR CONFORMÉMENT À LA COMMANDE AYANT DONNÉ LIEU À LA RESPONSABILITÉ.

14. Indemnisation. Dans la plus large mesure permise par la loi applicable, l'Acheteur doit défendre, indemniser et décharger de toute responsabilité le Vendeur et ses filiales, sociétés affiliées, sociétés mères et partenaires, ainsi que leurs successeurs et cessionnaires et chacun de leurs directeurs, responsables, employés et agents respectifs actifs et retraités (appelés collectivement « **Indemnitaires du Vendeur** ») contre et dans tous les cas de pertes, dommages, responsabilités, demandes, plaintes, jugements, accusations, frais de justice et autres dépenses juridiques et autres, notamment des honoraires d'avocat raisonnables (« **Responsabilités** ») que les Indemnitaires de Vendeur pourraient subir, contracter ou pour lesquels ils pourraient être tenus responsables en cas de défense ou compromis lors d'un procès ou d'une action en justice quelconque ou d'une autre procédure causée par, liée à ou associée d'une autre façon à l'achat, la vente ou l'usage par l'Acheteur des Marchandises et des Services, notamment en cas d'usage erroné de ces Marchandises ou Services par l'Acheteur, lors de plaintes relatives à l'environnement causées par l'usage des Marchandises ou des services par l'Acheteur ou lors de tous autres actes ou omissions, inconduite délibérée ou négligence, active ou passive de la part de l'Acheteur, sous réserve que l'Acheteur n'ait aucune obligation d'indemnisation selon ce paragraphe pour toutes Responsabilités causées uniquement par l'inconduite délibérée ou la négligence de l'un des Indemnitaires du Vendeur ou couvertes par les obligations d'indemnisation pour contrefaçon du Vendeur établies dans ces Conditions.

15. Force Majeure. Le Vendeur ne sera pas responsable de manquements ou retards causés par des événements ou circonstances échappant à son contrôle raisonnable.

16. Cession. L'Acheteur n'aura le droit de céder ou de transférer des Devis ou Commandes, en tout ou en partie, qu'avec le consentement écrit préalable du Vendeur. Le Vendeur a le droit de céder ses droits ou de déléguer ou sous-traiter ses obligations ou une partie quelconque de celles-ci à toute filiale ou tout successeur de son entreprise ou des actifs auxquels se rapportent ces conditions. Le Vendeur ne doit de garantie à aucun tiers.

17. Convention de l'ONU. La Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises ne s'appliquera pas à ces conditions.

18. Droit applicable et résolution de contentieux.

19. Les parties acceptent que le présent Contrat soit régi selon les lois du pays, de l'État, de la province ou de la juridiction locale du lieu où se trouve le siège social du Vendeur dans ce pays. Chaque partie renonce au droit d'avoir recours à un procès devant jury concernant une réclamation ou la cause d'une action basée sur ou découlant du présent Contrat ou directement liée à l'objet du contentieux. Le Vendeur, à son entière discrétion, déterminera le type de réunion ainsi que la méthode permettant de résoudre tout contentieux lié aux présentes Conditions. **Avi.** Chaque partie fournira tout avis requis ou permis selon ces Conditions par écrit, avec expédition par un coursier international de bonne réputation, avec confirmation de livraison à l'autre partie, à l'adresse de la partie figurant sur la Facture. Les avis prendront effet lors de leur réception. Une copie de tout avis fourni par l'Acheteur au sujet de ces Conditions sera envoyée en même temps à The Gates Law Department, Attention: General Counsel, 1551 Wewatta Street, MC 10– A5, Denver, Colorado, 80202, USA.

20. Conformité juridique. L'Acheteur déclare et garantit qu'il se conforme et se conformera à tout moment à toutes les « **Lois applicables** », ce qui signifie toutes les lois et réglementations internationales, nationales et locales applicables, notamment les lois relatives au travail et à l'emploi (y compris aux salaires et au travail des enfants), à la sécurité des travailleurs, à la confidentialité des données, à la protection des consommateurs, à la protection de l'environnement, aux exploitations commerciales, à l'octroi de licences et aux autorisations, au zonage, à l'import-export, aux expéditions, à la non-discrimination et à la lutte contre la corruption, y compris la loi des États-Unis contre la corruption de fonctionnaires étrangers (United States Foreign Corrupt Practices Act) de 1877 et la loi anticorruption du Royaume-Uni (U.K. Bribery Act) de 2010.

21. Confidentialité. Le Vendeur, en sa qualité de contrôleur, collecte certaines données personnelles concernant l'Acheteur, ses employés ainsi que ses représentants, nécessaires aux fins décrites ci-après, notamment le nom, le titre, l'adresse courriel, le numéro de téléphone et l'adresse postale (« **Données personnelles** »). Lesdites Données personnelles devront être communiquées afin que le Vendeur puisse gérer le compte et les achats de l'Acheteur. Le Vendeur pourra partager les Données personnelles avec ses filiales à travers le monde. Le

Vendeur et ses filiales collecteront et utiliseront les Données personnelles conformément aux lois applicables en matière de confidentialité et de protection des données, et uniquement pour communiquer avec l'Acheteur au sujet d'activités de ventes en suspens ou éventuelles, à des fins de gestion de la clientèle, de marketing direct ou toute autre activité commerciale légitime. Les Données personnelles peuvent se voir transférer au siège social global du groupe aux États-Unis et partagées avec les filiales du Vendeur aux États-Unis, ou ailleurs. Les Données personnelles peuvent également se voir partager avec des tiers fournisseurs du Vendeur et leurs filiales (notamment des hébergeurs) qui traiteront les Données personnelles au nom du Vendeur et de ses filiales, et pourront se situer aux États-Unis ou ailleurs. L'Acheteur avisera ses employés et ses représentants des informations mentionnées dans cette section. L'Acheteur consent à et sécurisera le consentement de ses employés et représentants, au transfert vers ainsi qu'au traitement des Données personnelles par le Vendeur et ses filiales, qu'il soit basé aux États-Unis ou dans un autre pays aux fins décrites dans le présent paragraphe ou toute autre fin consentie par l'Acheteur. L'Acheteur indemnifiera, défendra et dégagera le Vendeur ainsi que ses filiales de et contre toute plainte découlant de ou liée au fait que l'Acheteur n'ait pas respecté la présente section ou les lois en matière de confidentialité et de protection des données applicables à l'Acheteur. L'Acheteur, ses employés et ses représentants peuvent exercer leur droit d'accéder et de rectifier leurs Données personnelles et s'opposer à ce que leurs Données personnelles soient utilisées à des fins de marketing direct, en contactant le Vendeur via [coordonnées mentionnées sur le Devis ou la Facture] OU à l'adresse [privacyEMEA@gates.com].

22. Langue. Ces Conditions sont écrites en langue anglaise. Si ces Conditions sont traduites dans une autre langue à des fins de commodité ou pour répondre à des exigences juridiques, la version anglaise prévaudra en cas de conflit quelconque, dans la plus large mesure permise par la loi.

23. Divers. Le respect des délais de paiement est essentiel. L'Acheteur reconnaît qu'il n'a pas été incité à acheter des Marchandises ou Services au Vendeur par une déclaration ou garantie quelconque ne figurant pas expressément dans ces Conditions. Ces Conditions constituent la totalité de l'accord entre les parties et remplacent et annulent tous accords existants et toutes autres communications verbales ou écrites entre les parties concernant les questions abordées dans la présente. Aucune des conditions figurant ici ne peut faire l'objet d'ajout, de modification, de remplacement ou d'autres changements sauf par document écrit signé par un représentant autorisé du Vendeur. La renonciation à une disposition quelconque des présentes ou le non-respect de l'une d'elles ne sera pas considéré comme une renonciation à toute autre disposition ou à cette même disposition une autre fois. Les en-têtes de section contenus dans la présente ne sont utilisés qu'à des fins de références et ne doivent pas affecter l'interprétation des dispositions. Si une disposition quelconque de ces Conditions est considérée comme étant interdite ou inapplicable, les parties remplaceront rapidement la disposition non valide par une disposition valide et applicable la plus proche possible de l'intention des effets économiques de la disposition non valide et les dispositions restantes resteront pleinement exécutoires. Les sections 1, 9, 10, 11, 13, et 15 – 23 survivront à la résiliation de ces conditions.